

Lyon le 11 Mars 1876

Archives - Article 2 N° 1017 - Génie Place de Lyon

Direction de Lyon.

Rapport du Chef du Génie sur les logements des gardiens de batterie dans les nouveaux ouvrages de défense de Lyon.

En exécution de la circulaire Ministérielle N°2153 du 28 février 1876 on a étudié la question du logement des gardiens de batterie dans les nouveaux ouvrages de défense de Lyon.

*En temps de paix, ces ouvrages ne recevant qu'une **garnison très restreinte** il s'y trouvera assez de logements disponibles pour qu'il n'y pas lieu d'en créer de spéciaux uniquement en vue des Gardiens de Batterie.*

On propose pour loger ces employés :

Au Mont-Verdun une chambre de la gorge (8,80 m sur 6 m)

A Vancia la chambre de la caserne du parados située au dessous du passage (10 m sur 5 m)

A Bron une chambre de la caserne du parados (12 m sur 6 m)

A Feyzin une chambre de la caserne du parados (12 m sur 6 m)

Les pièces seront pour le temps de paix divisées en deux compartiments en temps de guerre elles reprendront naturellement leur affectation normale et les Gardiens de batterie, s'ils restent dans les ouvrages rentreront dans les conditions communes pour le logement.

Chaque batterie détachée en cours d'exécution ou en projet comporte un réduit qui permettra de loger le Gardien.

Les dispositions sont proposées après entente avec le Sous – Directeur d'Artillerie de Lyon.

Lyon le 11 Mars 1876

Le Lt Colonel Chef du Génie